

Les intercommunalités à la peine

La forte augmentation, cette année, du coût du traitement des déchets par le Syvadec, ajouté à celui souvent conséquent de la collecte des ordures, déstabilise les équilibres budgétaires des intercommunalités. Tandis que certains ont choisi d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, d'autres préfèrent répartir autrement leurs charges. Exemple dans cinq communautés de communes rurales et urbaines

Valérie Bozzi, Pieve de l'Ornano-Taravo

« Le Syvadec : trop cher »



P.-A. FOURNIL

La Pieve de l'Ornano et du Taravo (12 672 habitants) présidée par Valérie Bozzi, maire de Grosse-Prugna, est un cas singulier. Sur les 28 communes que compte cette communauté de communes, neuf ne sont pas adhérentes au Syvadec. Ces dernières font appel à un prestataire privé, Corse Eurodéchets, qui lui-même a contractualisé avec la société Stoc, gestionnaire du centre d'enfouissement de Prunelli di Fium'Orbu. Alors que l'interco se pose aujourd'hui la question d'une adhésion au Syvadec pour la totalité de ses communes, Valérie Bozzi explique ses réticences :

« La raison principale de notre refus est financière. L'adhésion entraîne une augmentation d'au moins 100 euros par tonne du coût des déchets pour le traitement, sans compter le coût lié aux transports.

De plus, l'an dernier, la facture du Syvadec a augmenté de 130 % pour les communes de notre intercommunalité qui en sont adhérentes. Nous versions 40 000 euros au Syvadec par mois, la facture est passée à près de 90 000 euros, soit de 490 000 euros par an à plus d'un million d'euros pour un volume de 2 800 tonnes

(357 euros la tonne ndr). Tandis que le traitement d'une tonne de déchets pour les communes non-adhérentes s'élève à 192 euros pour 5 000 tonnes. L'augmentation de la cotisation a été tellement importante que nous avons dû la répartir pour partie sur les communes non-adhérentes. Nous avons demandé une explication de cette hausse soudaine. Le Syvadec nous a donc envoyé une analyse financière. La commission déchets que nous venons de créer va l'étudier. Nous ne sommes pas par principe contre une adhésion au Syvadec, mais si nos administrés paient au final plus cher pour le traitement des déchets, nous n'en voyons pas l'utilité.

Notre collecte nous coûte, en gros, quatre millions d'euros par an (pour un budget principal de 11,67 millions d'euros, ndr). Elle est en partie gérée en régie, en partie sous-traitée par Corse Eurodéchets.

Comme ailleurs, le prix varie en fonction des secteurs. Nous ramassons tous les jours sur la rive sud, tous les deux jours ailleurs. Jusqu'à présent, nous n'avions pas eu à augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Mais, cette année, avec les problèmes de mise en balles que nous avons rencontrés (en raison de la saturation des centres d'enfouissement, l'interco a dû exporter 1 500 tonnes de balles pour 400 000 euros hors taxes soit 266 euros la tonne), nous avons été contraints de l'augmenter. Le taux de la TEOM est passé à 19,8 % pour la zone A, 17,5 % pour la zone B et 14,9 % pour la zone C. »

PROPOS RECUEILLIS PAR CAROLINE MARCELIN

F.-M. Marchetti, Calvi-Balagne

« Nous trions, mais payons plus »



J.-F. P.

Avec 14 communes s'étendant sur 556 km², la communauté de communes de Calvi-Balagne (11 800 habitants) est souvent citée comme l'exemple à suivre en raison de ses résultats en termes de tri. Son président, François-Marie Marchetti, entend poursuivre les efforts pour diminuer les coûts des déchets. Mais la généralisation de la collecte en porte-à-porte réclame un gros investissement...

« Nous avons cette année subi une augmentation de 20 % du coût de l'enfouissement de nos déchets, la cotisation au Syvadec est passée de 1 460 396 euros à 2 015 325 euros en 2020. En même temps, le bonus tri qui nous est reversé par le syndicat, via les éco-organismes, s'est porté de 184 000 euros à 380 000 euros. Ce qui permet de compenser un peu. Toutefois, malgré leurs efforts en termes de tri, nos contribuables constatent que la gestion de leurs déchets coûte toujours plus. Nous avons décidé de ne pas répercuter ce surcoût sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ni sur la redevance d'enlèvement. La TEOM, qui est calculée sur le foncier, n'a pas bougé, elle est toujours à 16 %. En revanche, nous avons augmenté la redevance navée par les professionnels (com-

merçants et restaurateurs).

L'idée, à terme, est d'étendre à tous cette notion de pollueur-payeur avec la tarification incitative. Pour ce faire, il faut généraliser la collecte en porte-à-porte qui concerne aujourd'hui 50 % de notre territoire. Le souci, c'est qu'il ne suffit pas de mettre des bacs et de venir les collecter. Il faut réaliser un recensement de toutes les maisons et connaître la composition de chaque foyer. L'amorçage de ce système est très onéreux. Notre budget général s'élève à 8 millions d'euros et notre budget annexe pour les ordures ménagères à 5 millions d'euros. Nous avons donc calculé que nous devons, en investissement de départ, injecter 800 000 euros au budget général sur le budget annexe. Ce qui obère tous les autres projets. Nous attendons donc beaucoup de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et de la Collectivité de Corse. Pour l'instant, je n'ai pas eu de réponse à nos demandes...

En ce qui concerne le Syvadec, il s'agit d'une fédération qui n'existe que par la volonté des intercommunalités qui lui délèguent leurs compétences. C'est la politisation de cet instrument qui est dommageable. La dernière élection n'a été qu'un échauffement pour les prochaines territoriales. J'estime que l'enjeu du Syvadec est bien trop important pour être politisé, c'est la raison pour laquelle j'avais proposé une candidature neutre qui ne se portait pas sur mon nom. »

C. M.

François Sargentini, Pasquale-Paoli

« Un décalage avec la réalité »



JEANNOT FILIPPI

Avec 42 communes, 6 300 habitants pour plus de 904 km², la communauté de communes Pasquale-Paoli s'étend de la Castagniccia au Niolu. La redevance au Syvadec a augmenté cette année de 39 %, de 397 440 euros en 2019 à 580 125 euros en 2020. Son président, François Sargentini, est également à la tête de l'Office de l'environnement de Corse. C'est lui qui, en 2018, a fait amender le plan déchets voté en 2016.

« La cotisation au Syvadec est très importante. Ils nous reversent toutefois 100 000 euros récupérés sur les éco-organismes. Cette cotisation grève bien sûr lourdement nos finances. Le budget déchets est chez nous le principal : il s'élève à 1 700 000 euros. Il est loin d'être compensé par les redevances qui n'atteignent pour leur part que 700 000 euros. Nous sommes donc contraints de lourdement prélever sur le budget général. Ce fonctionnement hypothèque nos interventions dans d'autres domaines comme le tourisme, l'assainissement, le développement économique, l'agriculture... Quant au coût de la collecte, il s'élève à environ 560 000 euros, nos camions vont très loin. Nous voulons rationaliser au maximum pour réussir à dégager des marges.

Nous sommes l'une des zones les plus défavorisées de Corse, aussi nos rentrées fiscales ne sont-elles pas très importantes. Nous n'avons pas encore instauré de TEOM, et ceux qui paient une redevance aujourd'hui paient très peu. Nous devons uniformiser. Si nous restons à la redevance, elle passera de 145 à 345 euros. Si nous passons à la taxe, cela pénalisera ceux qui ont construit dans l'intérieur puisque cette taxe est en partie basée sur les permis de construire. Nous sommes aussi bien déterminés à réduire la production de déchets, et pour ce faire à appliquer le plan de la CdC, avec le porte-à-porte. Nous demanderons à l'Ademe et à la CdC de nous aider.

D'une façon générale, je ne veux pas entrer dans la politisation de la question des déchets. Le plan s'inscrit dans un cadre mondial, le tri à la source n'est plus contesté ni contestable. Le souci se pose sur la temporalité de sa mise en œuvre. Et moi qui suis à l'Office de l'environnement tout en étant président d'une communauté de communes, je mesure bien le décalage entre ce qui peut être entrepris rapidement au niveau d'une interco et les décisions prises par une assemblée délibérante. Mais, le plan en soi n'est pas un problème. Il constate en revanche que des personnes ont intérêt à le qualifier d'échec. Celui qui, sur ce point, donne beaucoup de leçons et pourtant est le plus mal placé pour en parler, c'est Laurent Marcangeli. Il suffit de regarder la façon dont ils traitent les déchets à Ajaccio... »

C. M.

Étienne Ferrandi, CAPA

« Le coût devient intenable »

Le budget déchets (Syvadec et collecte) de la Capa, l'intercommunalité la plus peuplée de Corse (plus de 84 000 habitants), s'élève à quelque 22 millions d'euros en 2020. Cette facture importante est en partie financée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). En cinq ans, son produit est passé de 16 966 642 euros à 20 505 763 euros (estimation pour 2020). À Ajaccio, le taux plein de la TEOM en 2020 s'élève à 20,57 % (17,21 % dans le rural, et 14 % sur la zone 6 qui est une zone dérogatoire). Étienne Ferrandi, maire d'Alata, vice-président en charge des déchets, explique la situation.

« De 2015 à 2020, notre cotisation au Syvadec a augmenté de 60 % (de 34 % pour la seule année 2020), soit de 8 millions en 2015 à 12 millions d'euros. Cela devient intenable, nous ne pouvons plus financer notre budget, nous sommes donc contraints d'augmenter la TEOM d'un point cette année. Pour le reste, nous puons sur notre budget général.

Les bonus qui nous sont reversés par le Syvadec pour le tri - plus de 500 000 euros en 2019 - nous permettent d'atténuer un peu la facture. En fin de compte, nous payons 11,5 millions d'euros, ce qui reste toutefois très important. Cela est en partie dû aux difficultés des centres d'enfouissement mais aussi au coût du transport qui est élevé.

À la facture du Syvadec, s'ajoute celle de la collecte assurée en régie par la Capa, elle s'élève à quelque 11 millions d'euros par an. C'est un budget très



P.-A. FOURNIL

lourd qui s'explique en raison du territoire très vaste entre zones rurales et un hypercentre-ville dense. Pour payer moins et réduire la TEOM, il faut produire moins de déchets et trier plus. Pour notre part, nous ne pouvons envisager un centre d'enfouissement sur notre territoire en raison de la présence de l'aéroport et du risque aviaire. Mais nous travaillons sur le projet d'usine de tri qui va venir compléter le tri réalisé par les citoyens. Nous allons lancer, avec le Syvadec, un appel d'offres avant la fin de l'année. Dans le meilleur des cas, cette usine pourrait voir le jour dans trois ans. Nous allons également créer une déchetterie supplémentaire et multiplier par deux le nombre de déchetteries mobiles. Il reste beaucoup à faire mais nous avons progressé. En 2015, le ratio moyen de production des déchets ménagers assimilés était de 560 kg par an et par habitant, nous sommes tombés à 410 kg en 2019. »

C. M.

Louis Pozzo di Borgo, CAB

« Nous n'avons pas augmenté la taxe d'enlèvement des ordures ménagères »

Sur cinq communes, la communauté d'agglomération de Bastia (CAB) concentre 58 100 habitants. Des 19 intercommunalités de Corse, elle est la plus densément peuplée. La cotisation demandée par le Syvadec a augmenté de 24 % de 2019 à 2020, passant de 5 239 656 € appelés à 6 746 975 €. Son président, Louis Pozzo di Borgo, explique ne pas avoir voulu, pour autant toucher à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il a bon espoir de trouver un équilibre budgétaire en dépit des coûts très importants liés à la gestion des déchets.

« Le coût global de la collecte et du traitement des déchets est de 11 643 000 euros. Soit 6,4 millions pour la collecte et environ 5,2 millions pour le traitement en 2019. Avec la crise des déchets, la cotisation a effectivement augmenté de plus de 20 % cette année, mais

comme nous avons été prolifiques sur le tri, nous avons reçu un bon bonus tri de 600 000 euros.

Sur l'exercice 2020, nous avons décidé de ne pas répercuter cette hausse sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui n'a donc pas évolué à la CAB. Elle est restée à 10,93, soit le taux le plus bas de toutes les intercos.

Nous avons préféré répercuter la hausse du coût des déchets sur le budget général.

En 2019, ce budget général a dû abonder de 4,75 millions d'euros pour équilibrer la dépense des déchets. Nous sommes en train de creuser des pistes pour trouver des nouvelles recettes, de nouvelles voies qui nous permettent de pérenniser le budget. Aucun levier fiscal n'a été employé cette année de manière à ne pas faire payer l'addition aux contribuables. Mais, si la situation de crise perdure, il est évident que nous ne



ANGÈLE CHAVAZAS

pourrons pas chaque année procéder ainsi. »

C. M.